Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_175-DE

VILLE DE Dinard

PÔLE PILOTAGE

Direction générale des services

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M. Eric DYEVRE, M. Michel MOREL, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Michel BOUCHALAIS, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Kévin STEINBACHER donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M. Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Jeanne BOUVIER donne pouvoir à M. Frédéric DENOUAL
- Mme Isabelle DURUPT donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Lucie PRIEUR

Absent :
M. Christian CHAUFOUR

Madame Catherine CABOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N° 2026/175 - BUDGET COMMUNE - SECTION INVESTISSEMENT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE – PROCEDURE 2026-32

Présents : 27 **Absent : 01** **Représentés : 05** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_175-DE

Un marché en procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1°du Code de la commande publique et relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé a été lancé le 5 juin 2026 sous la forme, d'un accord cadre à bons de commande pour le lot 1 et d'un marché ordinaire pour le lot 2.

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Accord-cadre de CSPS sur les opérations de la ville de Dinard
- Lot 2 : Mission de CSPS pour la nouvelle piscine du Cosec de Dinard

Le lot 1 est un accord-cadre à bons de commandes, mono-attributaire de services, sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT, soit 160 000 € HT pour les 4 ans, tandis que le lot 2 est un marché ordinaire de services sur 4 ans.
A l'issue de la consultation prenant fin le 29 juin 2026, 7 prestataires ont répondu à la consultation :
- QUALICONSULT SECURITE
- AG COORDINATION
- SOCOTEC CONSTRUCTION
- BUREAU ALPES CONTROLES
- APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION
- DEKRA CONSEIL HSE
- ATAE (pli hors délai).

Après présentation et analyse des offres établie par le porteur de projet, la Commission de Suivi des Contrats de la Commande Publique, réunie le 16 septembre 2026, a décidé d'attribuer le marché à :

- Lot 1 – l'entreprise BUREAU ALPES CONTROLES pour un montant au vu du DQE de 220 250 € HT, dans la limite de 40 000 € HT par an soit 160 000 € HT sur les 4 ans ;
- Lot 2 – l'entreprise DEKRA CONSEIL HSE pour un montant au vu du DQE de 11 664 € HT soit 13 996,80 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1,

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Suivi des Contrats de la Commande Publique du 16 septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de faire appel à un Coordinateur en Matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour les opérations de travaux menées par la commune qui font intervenir au moins 2 entreprises ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_175-DE

Article 1er : Attribuer le marché de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé aux entreprises :

Par 31 votes POUR et 1 ABSTENTION (M. Christophe FICHET)

- Lot 1 – l'entreprise BUREAU ALPES CONTROLES pour un montant au vu du DQE de 220 250 € HT, dans la limite de 40 000 € HT par an soit 160 000 € HT sur les 4 ans ;

Par 26 voix POUR – 1 voix CONTRE (M. Christophe FICHET) et 5 ABSTENTIONS (Mme Nolwenn GUILLOU – Mme Isabelle DURUPT – Mme Emilie BELOT – M. Ernest MARTIN – Mme Lucie PRIEUR)

- Lot 2 – l'entreprise DEKRA CONSEIL HSE pour un montant au vu du DQE de 11 664 € HT soit 13 996,80 € TTC.

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce marché, au nom de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance

Catherine CABOT

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 6 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le - 6 OCT. 2026